

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MÉRIDIONALE

DEL.2026-CS-23

**DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 08.09.2026**

NOM : 7.1

L'an deux mille vingt-six et le huit du mois de septembre, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Associations à Lavilledieu, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 18h00 en présence de :

Délégués titulaires présents :

CC Ardèche Sources et Volcans : CHAPUIS Pierre
CC Bassin d'Aubenas : AUDIGIER Nicolas, BOUCHARDON Mickaël, CHIRAUSSSEL Jérôme, DOIZE Christian, PONTIER Jean-Yves, POYET Norbert, TEYSSIER Kevin
CC Montagne d'Ardèche : LOUCHE Emile, MASCLAUX Jérémie, PRADIER Sébastien
CC Pays des Vans en Cévennes : BASTIDE Bérengère, CAPIOD Thierry, ROBERT Lionnel
CC Pays Beaume Drobie : DUMAS Yoann, GUILLET Pascale
CC Berg et Coiron : COSSE Marie-Jeanne, CROS Joël, GRAMATIKOFF Iwan
CC Gorges de l'Ardèche : BRUEYRE Jean-Christian, CLEMENT Nicolas, TOURRE Xavier
CC Val de Ligne : NURY Didier

Délégués suppléants présents :

CC Ardèche Sources et Volcans : GEIGUER Jacques
CC Gorges de l'Ardèche : DEGORE Jean-François, OZIL Hervé

Nombre de délégués :

En exercice : 40

Présents : 23 (dont 3 suppléants)

Procurations : 4

Votants : 31

Absents : 12

Date de convocation : le 01/09/2026

Procurations : CHAZE PLATON Géraldine donne pouvoir à BASTIDE Bérengère, CHOYA Audrey donne pouvoir à CHAPUIS Pierre, COULANGE François donne pouvoir à GUILLET Pascale, TOURVIELHE Max donne pouvoir à BOUCHARDON Mickaël

Absents : BADIA Armand, MARTIN Nicolas, ARNAUD Jean-Luc, MARRON Philippe, TALLON Jean, BOISSIN Joël, NAJI Driss, CLEMENT Guy, PICHON Luc, UGHETTO Laurent, CHANIOL Bernard, LEPVRIER Isabelle

Secrétaire de séance : ROBERT Lionnel

Objet : Affectation du résultat 2025 de la section de fonctionnement

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le Comité syndical, réunit sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Dépenses	358 406,44	67 201,78	425 608,22
Recettes	394 836,88	34 930,76	429 767,64
Résultat de l'exercice	36 430,44	- 32 271,02	4 159,42
Résultat antérieur reporté	106 505,45	73 474,43	179 979,88
Résultat de clôture	142 935,89	41 203,41	184 139,30
Reste à réaliser		100 730,00	100 730,00
TOTAL GENERAL	142 935,89	-59 526,59	83 409,30

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité syndical décide d'accepter les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,
 SAUCLES Gérard

